

ARRÊTÉ

**portant abrogation de l'arrêté préfectoral de mise en demeure du 5 novembre
2021 de respecter des prescriptions techniques
Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
SOCIÉTÉ DSA (Duo Services Automobiles) à CAMON**

**LA SECRETAIRE GENERALE DE LA PRÉFECTURE DE LA SOMME
CHARGÉE DE L'ADMINISTRATION DE L'ÉTAT DANS LE DÉPARTEMENT,
PRÉFÈTE PAR INTERIM
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L. 171-6, L. 171-7, L. 172-1, L. 511-1 et L. 512-3, L.514-5 ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, modifiée, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 21 décembre 2018 portant nomination de Madame Myriam GARCIA, Secrétaire générale de la Préfecture de la Somme ;

Vu le décret du 13 juillet 2022 portant cessation de fonctions de Madame Muriel NGUYEN, Préfète de la Somme ;

Vu l'instruction du ministre de l'intérieur relative à la suppléance et à l'intérim des fonctions préfectorales du 23 mars 2021 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 24 novembre 2003 autorisant la SARL DSA à exploiter une installation de stockage, de dépollution et de démontage de VHU située 403 rue du Général de Gaulle – ZAC de la Blanche Tâche à Camon (80 450) ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 septembre 2019 renouvelant l'agrément de centre VHU ;

Vu l'arrêté préfectoral de mise en demeure du 5 novembre 2021 de respecter les prescriptions techniques applicables ;

Vu le rapport de l'inspection des installations classées du 6 juillet 2022, établi à la suite de la visite d'inspection du 1^{er} juin 2022, transmis à l'exploitant par courriel du 6 juillet 2022, conformément aux dispositions des articles L. 171-6 et L. 514-5 du Code de l'environnement, afin qu'il puisse faire part de ses observations dans un délai de 15 jours ;

Considérant la vacance du poste de préfet de la Somme ;

Considérant qu'en application de l'article 45 du décret n°2004-374 susvisé, en cas de vacance momentanée du poste de préfet, l'intérim est assuré de droit par le secrétaire général de la préfecture ;

Considérant ce qui suit :

1. Lors de la visite d'inspection du 1^{er} juin 2022, l'inspecteur de l'environnement (spécialité installations classées) a constaté que la société DSA sise 403 rue du Général de Gaulle – ZAC de la Blanche Tâche à Camon (80 450) a respecté les articles 2, 3, 4 et 5 de l'arrêté préfectoral de mise en demeure du 5 novembre 2021.
2. Compte tenu de ces éléments, les prescriptions de l'arrêté préfectoral de mise en demeure du 5 novembre 2021 peuvent être levées.

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la préfecture

ARRETE

Article 1 – Dès la notification du présent arrêté, les dispositions de l'arrêté préfectoral du 5 novembre 2021 relatif au respect de prescriptions techniques des articles 2, 3, 4 et 5 mettant en demeure la société DSA sise 403 rue du Général de Gaulle – ZAC de la Blanche Tâche à Camon (80 450) sont abrogées.

Article 2 – En vue de l'information des tiers, le présent arrêté est publié sur le site Internet de la Préfecture de la Somme pendant une durée minimale de deux mois.

Article 3 – Conformément à l'article L. 171-11 du Code de l'environnement, la présente décision est soumise à un contentieux de pleine juridiction. Elle peut être déférée au tribunal administratif d'Amiens, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

Article 4 –

La secrétaire générale de la préfecture de la Somme, le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Hauts-de-France, l'inspecteur de l'environnement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la société DSA.

Amiens le, **03 AOUT 2022**

La secrétaire générale chargée de l'administration de l'Etat
dans le département, préfète par intérim



Myriam GARCIA